



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION

(Présentée par l'Inde)

**Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,
Monsieur le Secrétaire général,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,**

1. Au nom de la délégation de l'Inde, j'ai le privilège de faire cette brève déclaration devant cette auguste Assemblée. Je voudrais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude au Gouvernement du Canada, à la Province de Québec et à la Ville de Montréal pour le chaleureux accueil qu'ils nous ont accordé. Je transmets les salutations du peuple et du Gouvernement indien à tous les distingués délégués de toutes les parties du monde qui sont ici présents.

2. Il est maintenant largement admis que le développement rapide et soutenu de l'aviation civile est un des éléments clés du développement économique général. Dans ces conditions, le rôle que joue l'OACI pour le développement coordonné de ce secteur a pris une grande importance. L'aviation a fait face à un certain nombre de défis au XXI^e siècle. Aujourd'hui, il est devenu essentiel pour tous les États membres, quelle que soit leur taille ou leur force, de conclure des partenariats mondiaux qui protégeront les intérêts de tous et seront mutuellement bénéfiques. L'utilité et le succès des technologies nouvelles ou émergentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la sûreté aériennes, dépendront principalement d'une coopération internationale véritable. L'Inde est foncièrement attachée au renforcement de la coopération internationale, particulièrement sous les auspices de l'OACI, et nous sommes favorables à tous les mécanismes qui peuvent faciliter le soutien mutuel et la coopération.

3. L'Inde, qui est un sous-continent de plus d'un milliard d'habitants dont l'économie est en croissance rapide, doit s'appuyer sur une aviation civile prospère et efficace pour concrétiser ses politiques et atteindre ses buts nationaux. Plus de 95 % des touristes arrivent en Inde par avion et 40 % en valeur de nos exportations et de nos importations se font par la voie aérienne. Notre trafic intérieur et notre trafic international progressent tous deux de plus de 8 % par année. Nous travaillons sans relâche à accroître cette dynamique et à atteindre les niveaux de référence mondiaux tant dans les services que dans l'infrastructure du transport aérien.

4. Pour répondre aux besoins d'une économie en expansion, nous avons progressivement ouvert notre ciel aux services aériens internationaux. Par des politiques de libéralisation bien adaptées, nous visons d'une part à satisfaire la demande en matière de voyages internationaux et intérieurs et, de l'autre, à permettre à nos transporteurs aériens de lutter avec succès dans un marché en croissance.

5. L'Inde a déjà une politique de ciel ouvert pour le fret, sans aucune restriction. Du côté des passagers, pour répondre à la demande saisonnière sur les lignes internationales, nous avons adopté une politique de ciel ouvert sur quatre ou cinq mois de l'année. Pour la saison d'hiver 2004-2005, une politique de ciel ouvert a été déclarée pour la période de novembre 2004 à mars 2005. Ces derniers temps, il y a eu une progression importante des droits de trafic bilatéraux avec dix pays de l'ANASE, le Sri Lanka, l'Australie et le Royaume-Uni. Dans le cadre d'une politique récente concernant les nouvelles demandes de droits de trafic, tous les pays qui ont conclu un accord de services aériens avec l'Inde seront autorisés, moyennant réciprocité, à assurer chacun un service quotidien sur deux aéroports internationaux indiens de leur choix. Compte tenu de l'importance du tourisme pour la croissance de l'économie, notre politique de vols d'affrètement pour les touristes a aussi été sensiblement libéralisée, tant à l'arrivée qu'au départ.

6. Notre objectif est de créer une infrastructure aéronautique de classe mondiale. Nous sommes en train de restructurer et de moderniser les deux grands aéroports d'entrée et de sortie de Delhi et de Mumbai par le biais d'entreprises conjointes. Nous encourageons aussi les partenariats entre le public et le privé pour créer davantage d'aéroports entièrement nouveaux. Pour les passagers, l'Inde travaille à établir des normes de facilitation qui correspondent aux meilleurs usages internationaux. Elle constitue un couloir aérien majeur entre l'Est et l'Ouest, et nous avons doté nos principaux aéroports de services de communications, navigation et surveillance et de gestion du trafic aérien à la pointe du progrès.

7. La sécurité aérienne est une question de la plus haute importance pour l'OACI, et nous sommes heureux de confirmer que l'Inde se conforme à toutes les normes de l'Organisation. Nous sommes pleinement engagés envers le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité. Nous comptons que tous les États contractants accepteront la primauté de cet audit pour le respect des normes internationales fixées. Les techniques nouvelles et plus complexes constituent un défi. Nous continuons de penser que l'OACI doit coordonner à l'échelle mondiale la mise en œuvre des technologies émergentes, spécialement pour ce qui est des besoins interrégionaux, en organisant davantage d'ateliers et de sessions de formation pour les États membres, de façon que tous les États soient en mesure de s'adapter à ces technologies.

8. En Inde, la sûreté de l'aviation est un objectif premier, qui relève directement du gouvernement. Nous adhérons à toutes les normes internationales en la matière ainsi qu'au Programme universel d'audits de sûreté. Nous avons un programme national de formation à la sûreté de l'aviation civile pour former le personnel au respect des normes de l'aviation civile internationale. Outre le plan national d'urgence en cas d'intervention illicite, chacun de nos aéroports a son propre plan.

9. La présente session de l'Assemblée se tient à un moment où le trafic aérien a commencé à montrer des signes de reprise après les reculs de ces deux ou trois dernières années. Il est certes encourageant de constater que cette tendance négative a été stoppée, voire inversée, mais la hausse progressive des frais d'exploitation des compagnies aériennes est préoccupante. Le coût de la prestation d'un transport aérien sûr a énormément augmenté. Les prix du carburant s'élèvent constamment, ce qui touche directement la viabilité commerciale des activités de transport aérien. La croissance du trafic intensifie l'utilisation de l'espace aérien et la densité de la circulation pose de nouveaux problèmes de

sécurité. C'est dans ce contexte que nous nous réunissons, et l'impératif de l'heure est que tous les pays se rassemblent pour trouver les moyens pratiques d'assurer le développement mondial coordonné du secteur de l'aviation.

10. En conclusion, l'Inde tient à remercier cette auguste Assemblée des initiatives qu'elle a prises pour faire progresser le secteur de l'aviation. Monsieur le Président, nous apprécions vivement le rôle immense que vous avez joué ainsi que votre action en faveur du renforcement et du développement du transport aérien pendant votre mandat. Je remercie aussi l'Assemblée de m'avoir donné la possibilité de faire cette déclaration.

— FIN —